

-REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE
BASE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work –Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE (MINEDUB)

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES (CMPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N° ____/DC/MINEDUB/CMPM/2019 DU _____ RELATIVE A L'EQUIPEMENT
DES STRUCTURES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEDUB EN MATERIEL DE
BUREAU.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
Exercice 2019

IMPUTATION: **53 15 198 17 340020 2260**

DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

PIECE N° 1 - AVIS DE CONSULTATION	
PIECE N° II - REGLEMENT DE LA CONSULTATION	
2.1- Le Dossier de Consultation	
2.2 - Préparation des offres	
2.3 - Dépôt des offres	
2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres	
2.5 - Attribution de la Lettre-Commande	
PIECE N° III - SPECIFICATIONS TECHNIQUES.....	
PIECE N° IV - CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES	
PIECE N° V - CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF	
PIECE N° VI TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES	
PIECE N° VII – MODELES D'ANNEXES	
7.1. Modèle de lettre de soumission	
7.2. Modèle de caution de soumission	
PIECE N° VIII - PROJET DE LETTRE-COMMANDE	
PIECE N° IX - LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREEES ET HABILITEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work –Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE (MINEDUB)

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES (CMPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N° ___/DC/MINEDUB/CMPM/2019 DU _____ RELATIVE A L'EQUIPEMENT
DES STRUCTURES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEDUB EN MATERIEL DE
BUREAU.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
Exercice 2019

IMPUTATION: 53 15 198 17 340020 2260

Pièce N° 1:

Avis de Consultation

*

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N° ____/DC/MINEDUB/CMPM/2019 DU _____ RELATIVE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEDUB EN MATERIEL DE BUREAU.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) 2019

~~Pour tout acte de corruption, il peut être appelé ou envoyé un sms au MINMAP aux numéros suivants : 073 20 57 25/0 99 37 07 46~~

1. Objet: Dans le cadre de l'exécution du BIP 2019, le Ministre de l'Éducation de Base lance une consultation relative à l'équipement des structures des services centraux en matériel de bureau ainsi qu'il suit :

N°	Qté°	DESIGNATION
1	10	PHOTOCOPIEUR NUMERIQUE NOIR et Blanc (COPY, SCAN, PRINT) A3-A5, 20PPM, 1200 X 1200PPP, 256MO, 80 FEUILLES MINIMUM
2	02	PHOTOCOPIEUR NUMERIQUE COULEUR
3	04	MACHINES A RELIER DE CAPACITE 15 FEUILLES MINIMUM
4	03	TELEVISEURS ECRAN PLAT LED NUMERIQUE 42/43"
5	03	REFRIGERATEURS 140L ou PLUS

2. Participation : La participation à la présente consultation est ouverte à toutes les entreprises installées sur le territoire national.

3. Coût estimatif : Le coût estimatif des prestations, objet de la présente Consultation est de 15 000 000 (quinze millions) de Francs CFA TTC.

4. Consultation du Dossier de Cotation : Le Dossier de Cotation peut être consulté dès publication du présent avis aux heures ouvrables au *Ministère de l'Éducation de Base Yaoundé, Direction des Ressources Financières et Matérielles (DRFM), Sous-Direction du Budget (SDB), Service des Marchés Publics (SMP), Bureau des Appels d'Offres (BAO), Bâtiment B, porte B01, BP 1600 Yaoundé ; Tél. : 222 228 633.*

5. Acquisition du dossier de consultation : Le Dossier de consultation peut être retiré à l'adresse ci-dessus, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 20 000 (vingt mille) Francs CFA, payable au Trésor Public.

6. Remise des offres : Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en 07 (sept) exemplaires dont l'original et 06 (six) copies marqués comme tels, devra parvenir au *Ministère de l'Éducation de Base, Direction des Ressources Financières et Matérielles (DRFM), Sous-Direction du Budget (SDB), Service des Marchés Publics (SMP), Bureau des Appels d'Offres (BAO) porte B01* au plus tard le _____ à 14 heures, heure locale et devra porter la mention :

« CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° ____/DC/MINEDUB/CMPM/2019 DU _____ RELATIVE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES
DES SERVICES CENTRAUX DU MINEDUB EN MATERIEL DE BUREAU.

N.B : A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

7. **Ouverture des Offres** : L'ouverture des offres se fera en un temps le 29 à **15 heures** par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Education de Base, sise au bâtiment A, porte 618, siégeant en présence des soumissionnaires qui souhaitent y participer ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

8. **Caution de soumission** : Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra impérativement joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **300 000 (trois cent mille) francs CFA**, établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans le Dossier de Consultation (Pièce n° 9). Cette caution entrera en vigueur dès la date limite de soumission et restera valable jusqu'au 30ème (trentième) jour inclu au-delà du délai de validité des offres.

9. **Délai d'exécution**: Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **30 (trente) jours**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les livraisons.

10 : **Attribution** : La Commission Ministérielle de Passation des Marchés procédera à :
-La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
-L'élaboration d'un tableau de comparatif des offres.
Elle proposera par la suite l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est évaluée la moins disante.

11 – **Délai de validité des offres** : Les offres seront valables pour une période de 60 (Soixante) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

12 : **Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère de l'Education de Base, Bâtiment B, Direction des Ressources Financières et Matérielles (DRFM), Sous-Direction du Budget (SDB), Service des Marchés Publics (SMP), Bureau des Appels d'Offres (BAO), porte B01, BP: 1600 Yaoundé, Tel : (237) 222 228 633.

Yaoundé, le 20 APR 2014

Le Maître d'Ouvrage
(Ministre de l'Education de Base)



P. Laurent Serge Gwanli Ngou

AMPLIATIONS:

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CPM (pour information)
- Service des Marchés Publics (pour affichage et archivage)

7. Ouverture des Offres : L'ouverture des offres se fera en un temps le _____ à **15 heures** par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Education de Base, sise au bâtiment **A, porte 618**, siégeant en présence des soumissionnaires qui souhaitent y participer ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

8. Caution de soumission : Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra impérativement joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **300 000 (trois cent mille) francs CFA**, établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans le Dossier de consultation (Pièce n° 9). Cette caution entrera en vigueur dès la date limite de soumission et restera valable jusqu'au 30ème (trentième) jour inclu au-delà du délai de validité des offres.

9. Délai d'exécution: Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **30 (trente) jours**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les livraisons.

10 : Attribution : La Commission Ministérielle de Passation des Marchés procédera à :

-La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;

-L'élaboration d'un tableau de comparatif des offres.

Elle proposera par la suite l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de consultation, et qu'elle est évaluée la moins disante.

11 – Délai de validité des offres : Les offres seront valables pour une période de **60 (Soixante) jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

12 : Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère de l'Education de Base, Bâtiment A, **Direction des Ressources Financières et Matérielles (DRFM), Sous-Direction du Budget (SDB), Service des Marchés Publics (SMP), Bureau des Appels d'Offres (BAO), porte B01, BP: 1600 Yaoundé, Tel : (237) 222 228 633**

Yaoundé, le _____

Le Maître d'Ouvrage
(Ministre de l'Education de Base)

AMPLIATIONS:

- *MINMAP (pour information)*
- *ARMP (pour publication et archivage)*
- *Président CPM (pour information)*
- *Service des Marchés Publics (pour affichage et archivage)*

NOTICE OF CONSULTATION

N° _____ DC / MINEDUB / CMPM / 2019 OF _____ FOR THE STRUCTURAL EQUIPMENT OF CENTRAL SERVICES OF THE MINISTRY OF BASIC EDUCATION IN OFFICE EQUIPMENT

FUNDING: INVESTMENT PUBLIC BUDGET (IPB) 2019

FOR ALL ACTS OF CORRUPTION, KINDLY GIVE A PHONE CALL OR SEND A SMS MESSAGE TO MINMAP USING THE FOLLOWING NUMBERS: 6 73 20 57 25/6 99 37 07 48

1. **Subject:** As part of the implementation of BIP 2019, the Minister of Basic Education launches a consultation for the structural equipment of central services in office equipment as follow:

N°	N°	DESIGNATION
1	10	NUMERIQUE PHOTOCOPIERS black and white (COPY, SCAN, PRINT) A3-A5, 20PPM 1200 X 1200PPP, 256MO, MINIMUM 80 SHEETS ;
2	02	NUMERIQUE COLOR PHOTOCOPIERS ;
3	04	BINDING MACHINE WITH MINIMUM 15 SHEETS CAPACITY
4	03	FLORT SCREEN TV LED NUMERIQUE 43";
5	03	FRIDGES BC- 140L.

2. **Participation:** This invitation to tender is open to all companies operating in Cameroon.
3. **ESTIMATED COST:** The estimated cost of this project is 15 000 000 (fifty million) CFA francs financed by the Investment Public Budget (IPB) 2019.
4. **Consultation of tender documents:** Tender documents may be consulted during working hours at the Ministry of Basic Education, Department of Financial and Material Resources, Sub Department of budget, Service of Public Contracts, as soon as this consultation is published.
5. **Acquisition of tender documents:** Tender documents may be obtained from the Department of Financial and Material Resources of the Ministry of Basic Education, Sub Department of budget, Service of Public Contracts, Tender's Office as soon as this consultation is published, upon the payment of a non-refundable sum of 20 000 (twenty thousands) CFA Francs to the Public Treasury.
6. **Submission of bids:** Bids shall be drafted in English or French and submitted in 07 (seven) copies including one original and six duplicates labelled as such. They shall be deposited at the Department of Financial and Material Resources, Sub Department of budget, Service of Public Contracts, Tender's Office of the Ministry of Basic Education latest _____ at 2 pm local time, and should be labelled as follows:

«CONSULTATION
N° _____ / DC / MINEDUB / CMPM / 2019 OF _____ FOR THE STRUCTURAL EQUIPMENT OF CENTRAL SERVICES OF THE MINISTRY OF BASIC EDUCATION IN OFFICE EQUIPMENT

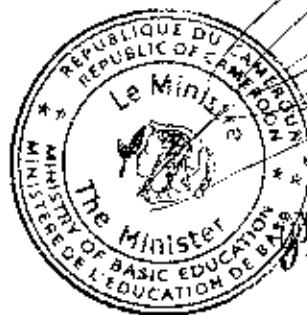
TO BE OPENED ONLY DURING THE OFFICIAL SESSION OF THE TENDERS BOARD»

7. **Opening of Bids:** Bids shall be opened in the Room 618 of the Ministry of Basic Education on the _____, at 3 p.m., local time, by the MINEDUB'S Tenders Board session in the presence of the bidders or their duly designated representatives who have a good mastery of their files.

7. **Opening of Bids:** Bids shall be opened in Room 618 of the Ministry of Basic Education on the _____, at 3 p.m., local time, by the MINEDUB'S Tenders Board session in the presence of the bidders or their duly designated representatives who have a good mastery of their files.
8. **Bid bond:** Each bidder shall enclose in his administrative documents, a bid bond issued by a first-class bank approved by the Ministry in charge of Finances featuring on the list in document IX of the tender file. The bond shall be worth **300 000 (three hundred thousands) CFA francs** and valid for **30 (thirty) days** from the date of opening of bids.
9. **Execution deadline:** The deadline for execution shall be **30 (thirty) days** maximum, from the date of notification of the contract.
10. **Award:** The Ministerial Tenders Board shall proceed as follow :
 - The verification of arithmetic operations, using if necessary the unit prices in letters to make the necessary corrections;
 - The elaboration of a table comparing the offers.
 It will then propose the awarding of the Letter-Order to the tenderer, which it will have determined that the tender is substantially in accordance with the provisions of the Consultation File, and that it is evaluated as the lowest bidder.
11. **Time allowed for the validity:** The tender will be valid for a period of **60 (sixty) days** as from the date fixed for the opening of the packets of documents.
12. **Further information:** Further information may be obtained during working hours at the Ministry of Basic Education Building B, **Department of Financial and Material Resources, Sub Department of budget, Service of Public Contracts, Tender's Office** P.o. Box: 1600Yaoundé, Phone: (237) 222 228 633.

Yaoundé, the 30 APR 2019

The Project Owner
(Minister of Basic Education)



Laurent Serge Etoundi Ngoua

COPIES:

- MINMAP (for information)
- ARMP (for publication et archives)
- Chairman of CPM (for information)
- Service of public contract (for publication and Archives)

8. **Bid bond**: Each bidder shall enclose in his administrative documents, a bid bond issued by a first-class bank approved by the Ministry in charge of Finances featuring on the list in document IX of the tender file. The bond shall be worth **300 000 (three hundred thousand) CFA francs** and valid for **30 (thirty) days** from the date of opening of bids.

9. **Execution deadline**: The deadline for execution shall be **30 (thirty) days** maximum, from the date of notification of the contract.

10. **Award**: The Ministerial Tenders Board shall proceed as follow:

-The verification of arithmetic operations, using if necessary the unit prices in letters to make the necessary corrections;

-The elaboration of a table comparing the offers.

It will then propose the awarding of the Letter-Order to the tenderer, which it will have determined that the tender is substantially in accordance with the provisions of the Consultation File, and that it is evaluated as the lowest bidder.

11 **Time allowed for the validity**: The tender will be valid for a period of 60 (sixty) days as from the date fixed for the opening of the packets of documents.

12 **Further information**: Further information may be obtained during working hours at the Ministry of Basic Education Building A, **Department of Financial and Material Resources, Sub Department of budget, Service of Public Contracts, Tender's Office P.o. Box: 1600Yaoundé, Phone: (237) 222 228 633.**

Yaoundé, _____

The Project Owner
(Minister of Basic Education)

COPIES:

- MINMAP (for information)
- ARMP (for publication and archives)
- Chairman of CMPM (for information)
- Service of public contract (for publication and Archives)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE
BASE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work –Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES (CMPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N° ___/DC/MINEDUB/CMPM/2019 DU _____ RELATIVE A L'EQUIPEMENT DES
STRUCTURES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEDUB EN MATERIEL DE
BUREAU.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
Exercice 2019

IMPUTATION: 53 15 198 17 340020 2260

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N° II: *Règlement de la Consultation*

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

II.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 1- CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

1.1 Le présent Dossier de Consultation a pour objet l'équipement des structures des Services Centraux du MINEDUB en matériel de Bureau composé ainsi qu'il suit :

		DESIGNATION
1	10	PHOTOCOPIEURS Numérique (COPY, SCAN, PRINT) A3-A5, 20PPM 1200 X 1200PPP, 256MO, 80 FEUILLES MINIMUM ;
2	02	PHOTOCOPIEUR Numérique COULEUR;
3	04	MACHINES A RELIER DE CAPACITE 15 FEUILLES MINIMUM ;
4	03	TELEVISEURS ECRAN PLAT LED NUMERIQUE 43" ;
5	03	REFRIGERATEURS BC- 140L ou PLUS.

1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :

- (a) L'Avis de Consultation ('AC),
- (b) Le règlement de la consultation (RC)
- (c) Les Spécifications techniques (ST)
- (d) Le Cadre du bordereau des prix unitaires (BPU)
- (e) Le Cadre du devis quantitatif et estimatif (DQE))
- (f) Le Tableau de comparaison des offres
- (g) Les Modèles d'annexes
- (h) Le projet de Lettre Commande
- (i) La Liste des Banques et des Compagnies d'Assurances agréées et habilitées à émettre des Cautions dans le cadre des Marchés Publics.

1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Consultation.

II.2 - PREPARATION DES OFFRES

ARTICLE 2- LANGUE DE L'OFFRE

Sous peine de rejet l'offre ainsi que toute correspondance constituant ladite offre seront rédigées en français ou en anglais.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La lettre de soumission suivant le modèle joint, timbrée, datée et signée ;
- (b) Un dossier administratif comprenant :
 - 1. **Le registre de commerce** (Copie Certifiée Conforme), complété le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir de signature (original) ;
 - 2. **L'attestation de non-faillite (Original) ;**

3. *La carte de contribuable (Copie Certifiée Conforme) ;*
4. *L'attestation de non redevance (Original), datant de moins de trois mois ;*
5. *L'attestation de domiciliation bancaire (Original) ;*
6. *La caution de soumission de 300 000 (trois cent mille) FCFA (Original) ;*
7. *La quittance d'achat du Dossier de Consultation (Original) ;*
8. *L'attestation de non exclusion des Marchés Publics (Original), datant de moins de trois mois ;*
9. *L'attestation pour soumission à la CNPS (Original).*

- (c) Le Tableau des Spécifications Techniques du matériel à livrer (doivent être au moins égales aux minima exigés) complété, daté et signé ;
- (d) Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- (e) Le Cadre du Détail Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- (f) Le Projet de Lettre Commande paraphé sur chaque page et signé à la dernière page ;
- (g) Un prospectus pour chaque type de matériel contenant les spécifications techniques détaillées ;
- (h) Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné de Marché au cours des 03 (trois) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le MINMAP.

« N.B : En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 5,6 et 7 étant uniquement présentés par le mandataire du groupement »

ARTICLE 4 -OFFRE

- 4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :
 - a. hors taxes (HT)
 - Et
 - b. toutes taxes et tous droits de douanes TTC compris.
- 4.2 Le soumissionnaire complétera les pièces N°III, IV, et V du Dossier de Consultation, en indiquant les caractéristiques des matériels dans la ligne qui lui est réservée, le prix unitaire, le prix total pour chaque article.
- 4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre Commande.

ARTICLE 5 - PRIX ET MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

ARTICLE 6- DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

Les offres seront valables pour une période de **60 (soixante) jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

II.3- DEPOT DES OFFRES

ARTICLE 7 – CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES

Le soumissionnaire placera l'original et 06 (six) copies de ses offres dans une enveloppe cachetée :

- a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le Dossier de Consultation ;
- b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation tels qu'indiqués dans l'Avis de Consultation.

ARTICLE 8 – DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en 07(sept) exemplaires dont l'original et 06 (six) copies, marqués comme tels, devra parvenir au **Ministère de l'Education de Base, Direction des Ressources Financières et Matérielles (DRFM), Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bureau des Appels d'Offres, porte B01** au plus tard le _____ à **14 heures**, heure locale et devra porter la mention :

**« CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° _____/DC/MINEDUB/CMPM/ DU _____ POUR L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES DES SERVICES
CENTRAUX DU MINEDUB EN MATERIEL DE BUREAU.**

N.B : A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ! »

II.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 9- OUVERTURE DES PLIS PAR LA COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES.

9.1 L'ouverture des offres se fera en un temps, le _____ à **15 heures** par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Education de Base bâtiment A porte 618, siégeant en présence des soumissionnaires qui souhaitent y participer ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

9.2 La Commission Ministérielle de Passation des Marchés sus citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 10 - VERIFICATION DE LA CONFORMITE ET COMPARAISON DES OFFRES

La Commission Ministérielle de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des pièces du dossier administratif ;
- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

II.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

ARTICLE 11 – ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- La Commission Ministérielle de Passation des Marchés procédera à :
 - La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
 - L'élaboration d'un tableau de comparatif des offres.
- Elle proposera par la suite l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de consultation, et qu'elle est évaluée la moins disante.

ARTICLE 12 – COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) L'objet de la consultation,
- b) Le nom de l'attributaire,
- c) Le montant de la Lettre-Commande,
- d) Le délai de livraison.

ARTICLE 13 - CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES

Les Présidents, les Membres de la Commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute pratique de corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre Commande ;
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même soumissionnaire sous des noms de sociétés différents et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une Lettre Commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.
"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE
BASE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work –Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES (CMPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N° ____/DC/MINEDUB/CMPM/ 2019 DU _____ RELATIVE A
L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEDUB
EN MATERIEL DE BUREAU.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
Exercice 2019

IMPUTATION: 53 15 198 17 340020 2260

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N° III:

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

ARTICLE 1 - CONSISTANCE DES FOURNITURES

La présente Consultation a pour objet l'équipement des structures des services centraux du Ministère de l'Éducation de Base en matériel de bureau.

1.1 Caractéristiques Techniques minimales du matériel :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU COPIEUR

Fonctions Générales	
Gamme *	Multifonctions*
Technologies *	Laser*
Format*	Format A4 A3
Fonctions Réseaux	
Fonctions Imprimantes	
Vitesse d'impression (Noir Blanc)*	22 ppm (A4), 11 ppm (A3)
Vitesse d'impression (Couleur)	
Résolution maximale (Noir Blanc)*	600 x 600 ppp
Résolution maximale (couleur)	600 x 600 ppp
Technologie d'impression	Laser
RAM installée (max.)*	128 Mo
Processeur	400 MHz
Impression Recto Verso*	Impression Recto Verso
Type de support	papier ordinaire, recycle, couleur, épais, perfore, transparent, étiquettes, Monarch, ISO-C5, DL.
Taille maximum du support (personnalisée)	148 x 95 mm 431 x 297 mm
Formats standard reconnus	A4 (210 x 297 mm), A6 (105 x 148 mm), 10 x 15 cm, A5 (148 x 210 mm), B5, C5, DL (110 x 220 mm), Carte postale, B5 JIS
Formats d'enveloppes	N 10 (COM10)
Poids du support	
Capacité totale*	250 feuilles
Chargeur(s) de support*	80 feuilles
Capacité des bacs de sortie	50 feuilles

Fonctions Photocopieurs	
Vitesse de reproduction maximale (Couleur)	22 ipm (A4, 300 x 300 ppp)
Vitesse de reproduction maximale (Noir & Blanc)*	22 ppm (A4), 11 ppm (A3)
Agrandissement maximal de documents	
Réduction maximale de documents	
Copies maximales*	99 copies
Photocopie Recto Verso*	Photocopie Recto Verso

Fonctions Scanners	
Type de scanner*	A plat
Résolution scanner*	300 x 300 ppp

Fonctions Fax	
Caractéristiques fax	
PC fax	

Mode de correction d'erreur (ECM)	
Numérotation à une touche	
Numérotation rapide	
Commutateur téléphone/fax	
Transmission différée	
Capacité mémoire pour réception	

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU COPIEUR COULEUR

Type de produit	Multifonction laser couleur*
Cartouche de démarrage noir livrée	6000 pages*
Cartouches couleur livrées	6000 pages*
Capacité mémoire RAM (Standard)	1024 Mo*
Capacité mémoire (Maximum)	1024 Mo*
Affichage	Écran tactile LCD (couleur)*
Cycle d'utilisation mensuel conseillé (min.)	500 pages / mois*
Cycle d'utilisation mensuel conseillé (max.)	2000 pages / mois*

IMPRESSION

Résolution d'impression monochrome (Maximum)	600 x 600 ppp*
Résolution d'impression couleur (Maximum)	600 x 600 ppp*
Vitesse recto-verso A4 (monochrome)	25 ppm*
Vitesse recto-verso A4 (couleur)	25 ppm*
Impression	Automatique (standard) *

COPIEUR

Résolution de copie (monochrome)	600 x 600 ppp
Résolution de copie (couleur)	300 x 300 ppp
Vitesse de copie 1ère page (monochrome)	8,4 s
Vitesse de copie 1ère page (couleur)	10,5 s
Vitesse de copie A4 (noir)	25 cpm
Vitesse de copie A4 (couleur)	25 cpm
Copieur recto/verso monopasse (DADF)	Oui

SCANNER

Résolution de numérisation monochrome	600 x 600 ppp
Résolution de numérisation couleur	300 x 300 ppp
Vitesse de numérisation noir et blanc	25 s/page
Numérisation recto verso	Recto verso en recto verso (automatique)

TÉLÉCOPIEUR

Vitesse du modem	33,6 kbit/s
Mémoire réception	512 pages
Vitesse de transmission	3 s

INTERFACE ET LOGICIELS

Connectivités ports	USB 2.0 haute vitesse 1000BaseT/100Base-TX/10Base-T 1 hôte USB (avant) 1 hôte USB (arrière) 1 périphérique USB
Langages d'impression (émulations)	UFRII PCL5c/6 Adobe PostScript 3

IMPRESSION EN MOBILITÉ

Impression mobile	AirPrint Google Cloud Print Mopria Print Service
-------------------	--

GESTION DES SUPPORTS

Format de papier	A4
Recto/verso automatique	Oui
Sortie papier	250 feuilles face dessous
Grammage du support	Bac Multiformat : 60 à 220 g/m ² Bac standard : 60 à 136 g/m ²
Format papier CAD	A4

EFFICACITÉ ET DURABILITÉ

Consommation énergétique (impression)	400 Watts
Consommation énergétique (attente)	30 Watts
Consommation énergétique (veille)	1 Watts
Consommation Energétique Typique (TEC)	0,8 kWh/semaine
Certification Energy Star	Oui
Certification Blue Angel	Oui
Niveau sonore (en impression)	50 db

CONSOMMABLE

Consommable	- Noir - Cyan - Magenta - Jaune
-------------	--

CARACTERISTIQUES TECHNIQUE MACHINE A RELIER

Type de reliure*	Anneaux plastiques
Anneaux métalliques	Non
Anneaux plastiques*	21 boucles
Spirales coils	Non
Largeur maximum de travail*	A4
Format à relier	A4 / A5 / A3 (sur la largeur)
Capacité de perforation maxi*	20 feuilles 80 g/m ²
Type de perforation*	Manuelle
Perforation A4	21 trous
Pas de perforation	Pas US
Nombre de poinçons*	21 poinçons
Poinçons débrayables	Oui tous
Capacité de reliure maxi*	450 feuilles 80 g/m ²
Dos maxi de la reliure	jusqu'à 45 mm
Butée de fermeture des peignes	Non
Nombre de reliures	1 par 1
Couleur	Noir, Gris ou autres
Temps de préchauffage	Non
Indicateur de reliure	Non
Support de refroidissement	Non
Poids	10.3000

Caractéristiques techniques TV LED

Spécificités*	Smart TV, CI+, mode hôtel
Catégorie*	Téléviseur LED
Écran (pouces)*	42 ou 43 pouce
Amélioration de l'image	400 Hz CMP
Réception	DVB-T (antenne), DVB-C (câble), DVB-S (SAT) TNT, câble HD, SAT HD
Luminosité	300 cd/m ²
Fonction réseau/internet	WiFi, LAN, Smart TV, Web Browser, Hbb TV, DLNA, Apps
Wi-Fi*	intégré
connexions HDMI	Oui
Interface : USB*	2 x



Interfaces (ordinateur/multimédia)*	HDMI™, USB, LAN (10/100 Mo/s), port CI+, péritel, VGA, sortie acoust. numérique (coaxial), casque (jack 3,5 mm)
Puiss. music. (max.)	16 W
Enregistrement veille	0.5 W
Consommation en fonctionnement	68 W
Consommation électrique annuelle	99 kWh
Fonction d'enregistrement	non
Format d'image*	16:9
Type d'écran	LED
Norme VESA*	200 x 200 mm
Montage mural possible*	oui
Couleur	noir
Larg.	965 mm
Hauteur	611 mm
Profond.	220 mm
Device depth (without stand)	98 mm
Contenu de la livraison*	Télécommande (pilees fournies)
	Mode d'emploi
Poids	

Caractéristiques techniques du réfrigérateur

Capacité: 140 litres ou +*
1 Partie de congélation*
fermeture à clé*
Couleur: grise /Blanche
Largeur: 53 cm
Hauteur: 167cm
Profondeur: 57cm
Garantie 1 an*

N.B : Les caractéristiques techniques majeures à prendre en compte lors de l'évaluation de chaque matériel sont suivies d'un astérisque.

ARTICLE 2 : LIEU ET DÉLAI DE LIVRAISON

2.1 - Lieu de livraison

Le lieu de livraison est le Ministère de l'Education de Base.

2.2 - Délai de livraison

Le délai maximum de livraison est fixé à **30 (trente) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des livraisons.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE
BASE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work –Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES (CMPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N°____/DC/MINEDUB/CMPM/2019 DU _____ RELATIVE A L'EQUIPEMENT
DES STRUCTURES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEDUB EN MATERIEL DE
BUREAU.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
Exercice 2019

IMPUTATION : 53 15 198 17 340020 2260

Pièce N° IV: *Cadre du bordereau des prix unitaires*

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINEDUB
CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° ____/DC/MINEDUB/CMPM/2019
DU _____ RELATIVE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES DES SERVICES
CENTRAUX DU MINEDUB EN MATERIEL DE BUREAU.

Date limite de remise des offres _____
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES:

Numéro d'ordre	Désignation	Prix Unitaire En Chiffres	Prix Unitaire En Lettres
1	Photocopieur.		
2	Photocopieur couleur ;		
	Machine à relier		
3	Téléviseurs écran plat numérique		
4	Réfrigérateur		

N.B : pour chaque appareil, préciser la marque et le modèle.

Nom du Soumissionnaire

.....

Signature

.....

Date

.....

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE
BASE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work –Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES (CMPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N° __/DC/MINEDUB/CMPM/2019 DU _____ RELATIVE A L'EQUIPEMENT
DES STRUCTURES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEDUB EN MATERIEL
DE BUREAU.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
Exercice 2019

IMPUTATION : 53 15 198 17 340020 2260

Pièce N° V: Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif

**COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU
MINEDUB**

N° ___/DC/MINEDUB/CMPM/2019 DU _____ RELATIVE A
L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES DES SERVICES CENTRAUX DU
MINEDUB EN MATERIEL DE BUREAU.

Date limite de remise des offres _____

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF.
(à remplir par le candidat)

Numéro d'ordre	Désignation	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
1	Photocopieur noir et blanc ;	10		
2	Photocopieur couleur ;	02		
3	Machine à relier ;	04		
4	Téléviseurs écran plat numérique ;	03		
5	Réfrigérateur.	03		
			Montant Total HT	
			TVA (19,25%)	
			AIR (2,2% ou 5,5%)	
			Total TTC	
			Net à payer	

Nom du Soumissionnaire

Signature

Date

NB : Préciser la marque et le modèle du matériel proposé

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE
BASE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work –Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES (CMPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N°____/DC/MINEDUB/CMPM/2019 DU _____ RELATIVE A
L'EQUIPEMENT DES STRUTURES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEDUB
EN MATERIEL DE BUREAU.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
Exercice 2019

IMPUTATION: 53 15 198 17 340020 2260

Pièce N° VI: *Tableau de comparaison des offres*

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINEDUB
 CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° ____/DC/MINEDUB/CMPM/2019 DU ____ RELATIVE A
 L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEDUB EN MATERIEL DE BUREAU.

Date limite de remise des offres _____

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité des pièces du dossier administratif, des délais et des spécifications techniques			Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu			
1.									
2.									
3.									

NB : Une offre sera déclarée conforme pour l'essentiel si elle remplit les conditions suivantes :
 1- Tous les documents constitutifs de l'offre tels que visés à l'article 3 du règlement de la consultation (pièce N°II) sont conformes ;
 2- Les spécifications techniques majeures des fournitures proposées sont supérieures ou égales aux spécifications techniques minimales (pièce N°III) décrites dans le dossier de consultation ;
 3- Le délai de livraison proposé est inférieur ou égal au délai maximum prescrit dans le dossier de consultation.

Membres de la Commission Miniérielle de Passation des Marchés :

Nom _____

Fonction _____

Signature _____

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work –Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES (CMPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N° ____/DC/MINEDUB/CMPM/2019 DU _____ RELATIVE A L'EQUIPEMENT
DES STRUCTURES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEDUB EN MATERIEL DE
BUREAU.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
Exercice 2019

IMPUTATION: 53 15 198 17 340020 2260

Pièce N° VII : MODELES D'ANNEXES

7.2. MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Attendu que [nom du soumissionnaire]

(Ci-dessous désigné « le Soumissionnaire ») a soumis son offre en date [date du dépôt de l'offre] pour la fourniture de [nom et/ou description des fournitures (ci-dessous désigné « L'offre »).

Nous [nom de la banque] de [nom du pays],

Ayant notre siège à [adresse de la banque] (ci-dessous désigné comme la « Banque »), sommes à l'égard du Ministère de l'Education de Base (ci-dessous désigné comme « Le Maître d'Ouvrage ») pour la somme de [inscrivez le montant] que la Banque s'engage à régler intégralement audit Acheteur, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Signé et authentifié par ladite Banque le _____ jour de _____ 20 _____

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1 - Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée par lui dans son offre ; ou

2 - Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par l'Acheteur pendant la période de validité :

- a) manque à signer ou refuse de signer le Marché, alors qu'il est requis de le faire ; ou
- b) manque à fournir la garantie bancaire de bonne exécution, comme prévu par le règlement particulier de l'appel d'offres.

Nous nous engageons à payer à l'Acheteur un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Acheteur soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, l'Acheteur notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelles condition (s) a joué ou ont joué.

La présente caution demeure valable jusqu'au 30^{ème} (trentième) jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de l'Acheteur tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai de **30 (trente) jours**.

[Signature de la Banque]

[Date]

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES (CMPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N°__/DC/MINEDUB/CMPM/2019 DU _____ RELATIVE A L'EQUIPEMENT
DES STRUCTURES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEDUB EN MATERIEL DE
BUREAU.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
Exercice 2019

IMPUTATION : 53 15 198 17 340020 2260

Pièce N° VIII *Projet de Lettre Commande*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET
MATERIELLES

SOUS DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DES APPLS D'OFFRES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

DIRECTION OF FINANCIAL AND MATERIAL
RESOURCES

SUB DIRECTORATE OF BUDGET

SERVICE OF PUBLIC CONTRACT

TENDER'S OFFICE

LETTRE-COMMANDE N° _____/LC/MINEDUB/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO 2019 PASSEE
AVEC _____ APRES CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° _____/DC/MINEDUB/CMPM/2019 DU _____ RELATIVE A L'EQUIPEMENT DES
STRUCTURES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEDUB EN MATERIEL DE BUREAU.

MAITRE D'OUVRAGE :

TITULAIRE:

N° CONTRIBUTUABLE :

OBJET : EQUIPEMENT DES STRUCTURES DES SERVICES
CENTRAUX DU MINEDUB EN MATERIEL DE BUREAU

LIEU DE LIVRAISON : MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE :

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19.25%)	
AIR (2,2% ou 5,5%)	
Net à payer	

DELAI DE LIVRAISON: _____ () JOURS

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) 2019

IMPUTATION: 53 15 198 17 340020 2260

SOUSCRITE, LE : _____

SIGNEE, LE : _____

NOTIFIEE, LE : _____

ENREGISTREE, LE : _____

ENTRE : **L'Etat du Cameroun**

Représenté par **Le Ministre de l'Éducation de Base**

Ci-après désigné :

"LE MAITRE D'OUVRAGE"

D'UNE PART ET

LA SOCIETE :

BP :
TEL :
FAX :

Représentée par : **Madame /Monsieur**
Directeur Général,

Ci-après désignée :

"LE CO-CONTRACTANT "

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I: GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX APPLICABLES
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU CO-CONTRACTANT

CHAPITRE II: EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- ARTICLE 8 - ORDRES DE SERVICE
- ARTICLE 9- ROLE ET RESPONSABILITE DU CO-CONTRACTANT
- ARTICLE 10 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 11 - BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
- ARTICLE 12 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 13 - RECEPTION PROVISOIRE DES FOURNITURES
- ARTICLE 14 GARANTIE
 - 14.1. DELAI DE GARANTIE
 - 14.2. RETENUE DE GARANTIE
- ARTICLE 15 - RECEPTION DEFINITIVE

CHAPITRE III: DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 16 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 17 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 18 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 19 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 20 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 21 - TIMBRES ET ENREGISTREMENT
- ARTICLE 22 - NANTISSEMENT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 23- INTERETS MORATOIRES
- ARTICLE 24 - PENALITES DE RETARD

CHAPITRE IV: DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 25 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 26 - LITIGES
- ARTICLE 27- RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 28 - VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet la fourniture du matériel de bureau dans les structures des services centraux du MINEDUB. La description de ladite fourniture est indiquée à l'article 11 ci-après.

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée après consultation pour la Demande de Cotation N°-----/DC/MINEDUB/CMPM/ du _____ pour l'équipement des structures des services centraux du MINEDUB en matériel de bureau.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Spécifications Techniques (Description Technique du matériel) ;
- La soumission du Co-contractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahier des Spécifications Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus citées;
- Bordereau des Prix Unitaires ;
- Le Devis Quantitatif et Estimatif ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics mis en vigueur par l'arrêté N° 033/CAB/PM du 13/02/2007

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La Loi N°2018/022 du 18 décembre 2018 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019 ;
2. Loi N°2018/012 du 11juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
3. Loi N° 2018/011 du 11juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
4. Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
5. Le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant sur les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
6. Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février2001 portant création, organisation et fonctionnement de L'ARMP (Agence de Régulation des Marchés Publics) ;
7. Décret n°2018/0001/PM du 05 janvier 2018 portant création d'une plateforme de dématérialisation dans le cadre des marchés publics et fixant ses règles d'utilisations ;
8. Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics en ses termes non-contraires au code des Marchés publics ;

9. Décret n°2001/927/PM du 18/10/2001 fixant les modalités d'acquisition des véhicules administratifs et leur classification pour leur affectation ;
10. La Circulaire N°001/C /MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités publiques pour l'Exercice 2019;
11. Les normes en vigueur ;
12. - D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la Lettre Commande.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- L'Autorité Contractante est : le Ministre de l'Education de Base ;
- Le Maître d'Ouvrage est le Ministre de l'Education de Base.
 - les attributions du Chef de Service sont dévolues au **Directeur des Ressources Financières et Matérielles du MINEDUB**
 - les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le **Sous-Directeur du Patrimoine.**

ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures est fixé à ____ (____) jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des livraisons.

La livraison se fera au Ministère de l'Education de Base.

ARTICLE 7 - DOMICILE DU CO-CONTRACTANT

Le Co-contractant fait élection de domicile à : _____

B.P. _____

Tel.: _____

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 : ORDRES DE SERVICE

8.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé et notifié par le Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de Service, à l'Ingénieur, au chef du Bureau du suivi et du contrôle de l'exécution des Marchés et à l'organisme payeur.

8.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service avec copie à l'Ingénieur, au chef du Bureau du suivi et du contrôle de l'exécution des Marchés et à l'organisme payeur.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le **Chef de Service** et notifiés par l'Ingénieur avec copie au chef du Bureau du suivi et du contrôle de l'exécution des Marchés.

8.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au co-contractant par le Chef de service avec copie à l'Ingénieur et au Bureau du suivi

et du contrôle de l'exécution des Marchés

8.5. Le prestataire dispose d'un délai de 05 (cinq) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le prestataire d'exécuter les ordres de service reçus.

ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU CO-CONTRACTANT

Le Co-contractant a pour mission d'assurer la livraison du matériel de bureau tel que décrit à l'article 11 sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre Commande.

ARTICLE 10 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du Co-contractant comprennent l'achat, la livraison du matériel de bureau aux structures des services centraux du MINEDUB et leur maintenance pendant la période garantie.

ARTICLE 11 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES:

Numéro d'ordre	Désignation	Prix Unitaire En Chiffres	Prix Unitaire En Lettres
1	Photocopieur.		
2	Photocopieur couleur ;		
	Machine à relier		
3	Téléviseurs écran plat numérique		
4	Réfrigérateur		

ARTICLE 12 - DESCRIPTION DES FOURNITURES

Le matériel à livrer par le Co-contractant est décrit dans le tableau ci-après : « à remplir par le co-contractant »

	Photocopieur de marque _____	10	
	Photocopieur couleur de marque _____	02	
	Machine à relier de marque _____	04	
	Téléviseur de marque _____	03	

	Réfrigérateur de marque	03		
	Total HT			
	TVA (19,25%)			
	AIR (2,2 ou 5,5%)			
	TOTAL TTC			
	NET A PAYER			

Arrêté le présent devis à la somme de : _____ FCFA TTC.

ARTICLE 13 - RECEPTION PROVISOIRE DES FOURNITURES

A la demande du Co-contractant, Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception provisoire qui sera effectuée par une commission composée comme suit :

- **Président :** Le Représentant du Ministre de l'Education de Base ;
- **Rapporteur :** L'Ingénieur du Marché;
- **Membres :** Le Chef de Service du Marché ;
 - Le Chef de Service des Marchés Publics du MINEDUB ;
 - L'Agent chargé des opérations de Comptabilité Matière du Cabinet du MINEDUB;
 - Le Co-contractant ou son représentant dûment mandaté ;
- **Observateurs** -Deux (02) représentants du MINMAP (DGMAS, DGCMP).

Elle vérifiera la conformité du matériel avec les prescriptions de la Lettre-Commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité du matériel, le Co-contractant sera invité à remplacer à ses frais les fournitures non conformes.

En cas de fournitures conformes, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception provisoire signé par tous les membres de la commission et par le Co-contractant. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité du matériel et le respect des clauses contractuelles.

ARTICLE 14 - GARANTIE

14.1. DELAI DE GARANTIE

La durée de garantie est de 06 (six) mois à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Pendant la période de garantie, le Co-contractant est tenu :

- (i) de remplacer tout matériel ou équipement défectueux
- (ii) d'assurer la maintenance des équipements livrés.

14.2. RETENUE DE GARANTIE

Une retenue de 5 % sera opérée sur le montant HT de la présente Lettre Commande et ne pourra être restituée qu'à la fin de la période de garantie si les conditions de garantie sont satisfaites. Cette retenue peut être remplacée par une caution de même montant établie par un établissement financier de 1^{er} ordre agréée par le Ministère en charge des Finances (MINFI).

ARTICLE 15 : RECEPTION DEFINITIVE

15.1. Modalités de la réception définitive

La réception définitive sera effectuée, après demande expresse du co-contractant. La Composition de la Commission pour la réception définitive sera la même que celle de la commission ayant prononcée.

15.2. Attributions de la Commission de réception définitive

Avant de prononcer la réception définitive, la Commission vérifiera, par tous les moyens à sa disposition (P.V. de réception provisoire, etc.), que les clauses contractuelles ont été entièrement respectées et que le Co-contractant s'est honorablement acquitté des tâches prescrites pour la période de garantie.

A l'issue de la séance de la Commission, il sera dressé un procès-verbal de réception définitive signé par tous les membres de ladite commission.

CHAPITRE III - DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 16 - GENERALITES - PRIX

Le Co-contractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les sujétions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 17 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de _____ **FRANCS CFA toutes taxes comprises** conformément au devis, descriptif, quantitatif et estimatif visé à l'article 11

ARTICLE 18 - MODALITES DE PAIEMENT

Avance de démarrage

Dès la notification de la Lettre Commande au Co-contractant, un acompte correspondant à **30 %** peut lui être accordé sur sa demande.

Cet acompte est cautionné à 100 % (cent pour cent) par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances.

La main levée de cette caution est délivrée à la réception de toutes les fournitures objet de la Lettre-Commande.

ARTICLE 19- DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par virement au compte bancaire N° _____ ouvert par le Co-contractant auprès de la banque _____ agence de _____.

ARTICLE 20 - REGIME FISCAL

La présente Lettre Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est retenue à la source par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 21- TIMBRES ET ENREGISTREMENT

7(Sept) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Co-contractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 22- NANTISSEMENT DE LA LETTRE COMMANDE

En vue de l'application du régime de nantissement prévu par le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, sont désignés comme suit :

- Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation de la présente Lettre Commande : **Le Ministre de l'Education de Base.**

- Autorité chargée des paiements :

Le Payeur de la Paierie Spécialisée MINEDUB/MINESEC.

- Autorité compétente pour fournir les renseignements sur la présente Lettre Commande est : **Le Directeur des Ressources Financières et Matérielles (DRFM) du MINEDUB.**

ARTICLE 23 : INTERETS MORATOIRES

Lorsqu'il est imputable au compte assignataire, le défaut de paiement dans les délais fixés par le Cahier des Clauses Administratifs Particulières, ouvre et fait courir de plein droit au bénéfice du titulaire de la Lettre Commande des intérêts moratoires calculés depuis le jour suivant l'expiration desdits délais, jusqu'au jour de la délivrance de l'avis dit « de règlement » du comptable assignataire.

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues, conformément à l'article 1 du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018, portant code des Marchés Publics.

ARTICLE 24 : PENALITES DE RETARD

1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. 1/2000è(Un deux millième) du montant TTC de la Lettre Commande de base par jour calendaire de retard, du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre Commande.

b. 1/1000(un millième) du montant TTC de la Lettre Commande de base, par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à 10% (dix pour cent) du montant TTC de la Lettre Commande de base.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 25- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

15 (Quinze)exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités par le Co-contractant et remis au Maître d'Ouvrage pour diffusion.

ARTICLE 26 - LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

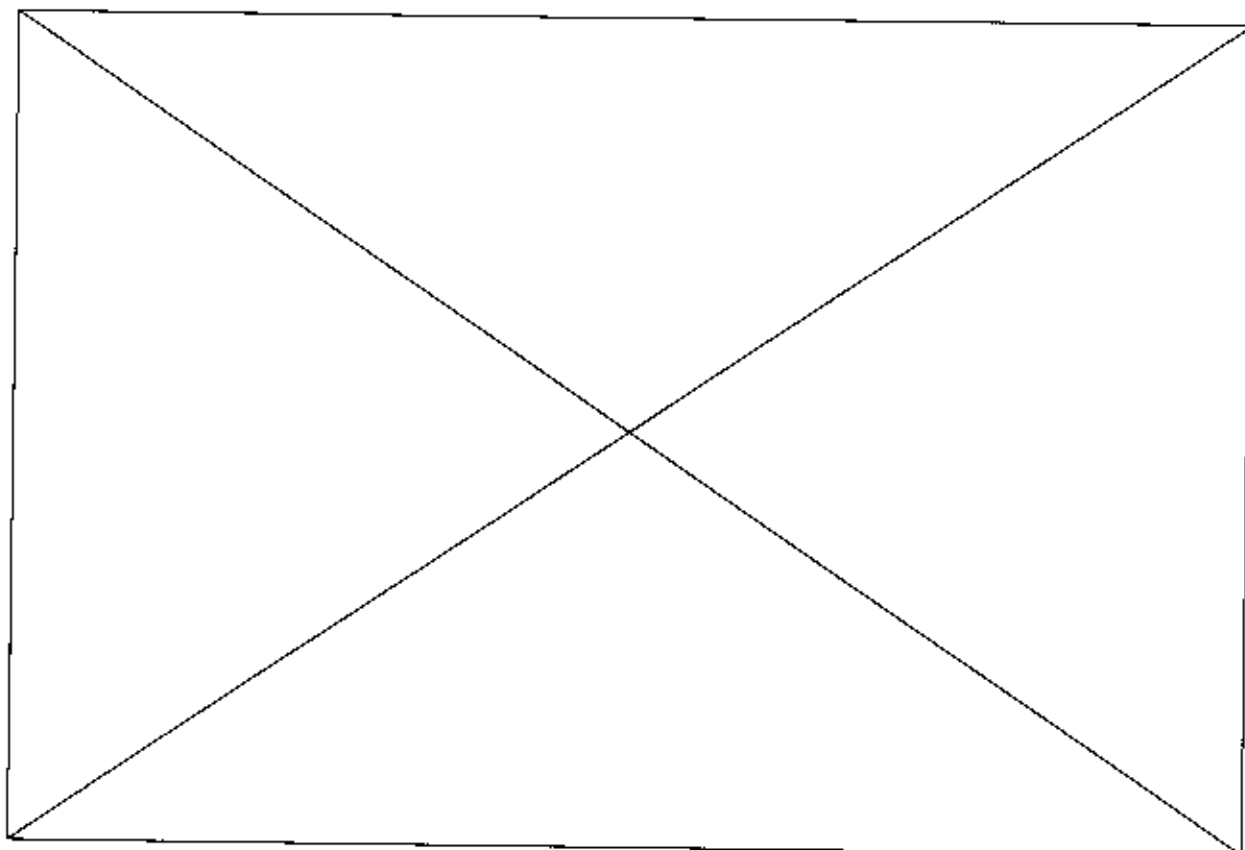
A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente du lieu d'exécution des prestations.

ARTICLE 27 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur (article 180 et 181 du Code des Marchés).

ARTICLE 28- VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Co-contractant par ce dernier.



MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE (MINEDUB)

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES (CMPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N° _____/DC/MINEDUB/CMPM/2019 DU _____ RELATIVE A
L'EQUIPEMENT DES SERVICES CENTRAUX EN MATERIEL DE BUREAU.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
Exercice 2019

IMPUTATION : 53 15 198 17 340020 2260

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N° IX :

**LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES
AGREEES ET HABILITEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS
LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREEES ET
HABILITEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

I. BANQUES

1. AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK) B P 11 834, Yaoundé;
2. BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM), B P 2 933 Douala.
3. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK), B P 600 Douala.
4. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC) B P 1925 Douala;
5. CITIBANK CAMEROON (CITIGROUP), B P 4 571 Douala;
6. COMMERCIAL BANK OF CAMEROUN (CBC), B P 4 004 Douala.
7. ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), B P 582 Douala;
8. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC-BANK); B P 6578 Yaoundé;
9. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN (SCB-Cameroun), B P 300 Douala;
10. SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC); B P 4042 Douala;
11. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROUN (SCBC), B P 1784 Douala
12. UNION BANK OF CAMEROUN PLC (UBC), B P 15 569 Douala;
13. UNITED BANK FOR AFRICA (UBA), B P 2088 Douala;
14. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME), B P 12 962 Yaoundé.

II. COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. ACTIVA ASSURANCES, B.P 12.970 Douala.
2. ASSURANCE ET REASSURANCE AFRICAINE (AREA) S.A, BP.18 404 Douala
3. CHANAS ASSURANCES, B. P 109, Douala.
4. PRO ASSUR S.A, B.P. 6.650, Douala.
5. ZENITHE INSURANCE, BP 1130, Douala, Yaoundé
6. Atlantique Assurances S.A, B.P .2933, Douala ;
7. .Bénéficial General Insurance S.A, B.P 2328, Douala ;
8. CPA S.A, B.P 54, Douala ;
9. Nsia Assurances S.A, B.P 2759, Douala ;
10. SAAR S.A, B.P 1011, Douala ;
11. Saham Assurances S.A, B.P 11 315, Douala.